

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



On accueille toute la misère du monde ? N'IMPORTE QUOI !

Amnesty International et L'Essentiel

Cahiers > Partir quand même...

Le 26 juin 2017 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

| 1 messages

La majorité des personnes qui demandent l'asile ont quitté un pays en guerre. Elles fuient pour être protégés et avoir le statut de réfugié. On raconte beaucoup de choses sur ces personnes. Amnesty International lance une campagne pour rétablir quelques vérités.

Nous avons toutes et tous des préjugés. C'est-à-dire qu'on juge sans connaître la réalité, la vérité, des événements et des gens. On a aussi des préjugés sur les migrants et sur les réfugiés. Et les préjugés sur les réfugiés sont le plus souvent négatifs. Pour lutter contre ces préjugés, Amnesty International qui défend les droits de l'homme veut montrer les réalités de la situation des migrants et des réfugiés. Et voici quelques-unes de ces réalités.

Pas beaucoup de réfugiés

En 2015, 35 476 personnes ont demandé l'asile en Belgique, ce qui représente 3 demandeurs d'asile par 10 000 habitants en Belgique. En 2016, les demandes sont retombées à 18 710. Soit moins de 2 demandeurs d'asile par 10 000 habitants en Belgique. Après le nombre exceptionnel de 2015, le nombre de 2016 est dans la moyenne des 10 dernières années. Pour comparer, en 2000, la Belgique avait reçu 42 000 demandes d'asile. Cette année-là, les pays européens avaient accueilli les réfugiés du Kosovo, une région de l'ancienne Yougoslavie alors en guerre. Et à l'époque, on ne parlait pourtant pas de « crise des réfugiés ».

De plus, toutes les demandes d'asile ne sont pas acceptées. En 2015, 8 122 personnes ont reçu une protection. Et en 2016, 15 478. Ce nombre élevé en 2016 est la conséquence du nombre de demandes d'asile introduites en 2015. En 2015, 2 personnes sur 3 qui ont demandé l'asile venaient d'Irak, de Syrie et d'Afghanistan. Ce sont 3 pays en guerre.

Pas plus de droits que les Belges

Aucune aide n'est accordée simplement parce que l'on est un étranger. Les personnes en séjour irrégulier (donc sans-papiers) n'ont droit qu'à une aide médicale urgente. Seuls les enfants mineurs en état de besoin ont droit à une aide médicale plus large. Pendant qu'on analyse la demande d'asile, la personne n'a droit qu'à une aide matérielle. Elle est logée, nourrie et accompagnée socialement. Et, sauf si l'analyse du dossier dure plus de 4 mois, la personne ne peut pas travailler.

Une fois le statut de réfugié ou de protection subsidiaire reconnu, la personne a un droit au séjour. Elle a accès au marché du travail et à l'aide financière du CPAS. Les réfugiés n'ont

donc droit au revenu d'intégration du CPAS, que s'ils sont reconnus réfugiés. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ont les mêmes droits qu'un Belge qui a cotisé toute sa vie.

Ils rapportent

Les migrants ne coûtent pas à un pays. Au contraire, ils rapportent même de l'argent quand ils sont installés. Selon une étude de l'OCDE, l'immigration « rapporterait » en moyenne près de 3 500 euros de rentrées de taxes et d'impôts par individu et par an. Les migrants consomment et paient des taxes. Ils participent donc à l'économie et aux finances publiques. Quand ils travaillent, ils paient des cotisations de sécurité sociale.

Essayons donc de sortir de nos préjugés avec Amnesty international, en lisant le témoignage de Majid Hussein, un réfugié de 22 ans venu du Nigéria : « Les Européens pensent que nous sommes ici pour leur prendre quelque chose, mais ce n'est pas vrai. (...) Nous avons tout perdu et jamais nous ne retrouverons ce que nous avions. (...) Je m'intègre au fur et à mesure et je mélange finalement les cultures. C'est ce que nous devons partager, nos cultures. »

[La campagne d'Amnesty](#)

Clips d'Amnesty international combattant les préjugés envers les réfugiés
